

# Le télétravail et ses impacts

Durée  
**1 jour / 7 heures**

Date  
**15/10/2026**

Coût  
**550 €**

Intervenant  
**Xénophon VAXEVANOGLOU**

PhD Ergonomie et Psychologie du travail, Ergonome Européen®, Dir. Du Master Ergonomie Santé et Développement de IMS-Lille. Intervenant en Conduite de projets industriels et tertiaires, Conception et aménagement des espaces de travail, Diagnostics Conditions de Travail et SST, Évaluation des risques et prévention, RPS et QVT. Développement d'outils et méthodes d'analyses.

Depuis la loi du 2 août 2021, les services de prévention et de santé au travail doivent conseiller les entreprises sur l'impact du télétravail sur la santé et l'organisation du travail. Cette formation vous apporte les clés pour accompagner efficacement les entreprises dans la mise en œuvre de cette modalité de travail complexe.

## objectifs

- ◀ Approfondir les connaissances concernant le champ et les modalités de mise en œuvre du télétravail
- ◀ Savoir identifier les impacts du télétravail et ses conséquences sur le suivi des salarié-e-s en service de prévention et de santé au travail
- ◀ Savoir intégrer le télétravail dans les accords « Qualité de Vie au Travail »

## public

Tout-e professionnel-le de santé au travail : médecin du travail, collaborateur-riche médecin, interne en médecine du travail, IPRP, infirmier-ère de santé au travail, technicien-ne, conseiller-ère de prévention/assistant-e santé-travail...

## prérequis

Exercer en santé au travail.

Cette formation peut être complétée par « les nouveaux concepts d'aménagements des espaces de travail et ses impacts sur la santé »

## méthode pédagogique

- ◀ Pédagogie active et participative
- ◀ Apports théoriques
- ◀ Analyse de situations concrètes

## évaluation

- ◀ Vérification des acquis par QCM
- ◀ Appréciation du stage par auto-questionnaire

## programme

### partie 1

**enjeux et conséquences du télétravail pour le travail et la santé**

- ◀ Télétravail : de l'accord cadre européen de 2002 à l'ANI 2020 - Champ et modalités de négociation et de mise en œuvre
- ◀ Les impacts du télétravail
  - Le télétravail modifie les pratiques managériales
  - Le télétravail redéfinit l'organisation du travail
  - L'individualisation du rapport au travail et la déstructuration des collectifs
  - La dépendance croissante aux technologies de l'information et de la communication (TIC) et ses effets
  - Le télétravail et la gestion des espaces de travail
  - Le télétravail est un déterminant des RPS
  - Les conséquences pour le rôle du SPST
- ◀ Clés pour intégrer le télétravail dans les accords QVT

### partie 2

**étude de cas**

- ◀ Analyse d'accords de télétravail, mise en œuvre dans une entreprise tertiaire